

Sélective de Bassin atlantique N°3

CN LORIENT

Grade 4

11-12 février 2023

AVIS DE COURSE

1. AUTORITÉ ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le Centre Nautique de Lorient, en partenariat avec la FFVoile.

Centre Nautique de Lorient – Rue Didier Bestin /Quai Éric Tabarly - 56100 Lorient

Tel : 0297848130 Courriel : bienvenue@cnlorient.com

2. LIEU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu au Centre Nautique de Lorient Quai Éric Tabarly 56100 Lorient les 11 et 12 février 2023.

3. GRADE DE L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Ranking de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL

4.1 Programme prévisionnel :

(a) Ouverture du secrétariat de course le samedi 11 à 8h45.

(b) Confirmation des inscriptions : samedi 11 à 8h45.

(c) Entraînement en rade de Lorient : vendredi après-midi (sur rendez vous)

(d) Pesée des équipages le samedi 11 à 8h45

(e) Premier briefing le samedi 11 à 09h30.

(f) Courses du samedi 11 au dimanche 12.

(g) Heure du premier signal d'attention de la première course le samedi à 10H30 et le dimanche à 10h00

L'heure du dernier signal d'attention le dernier jour de course sera fixé lors du briefing dimanche matin.

(h) Proclamation des résultats à l'issue des courses du dimanche.

4.2 Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :

(a) au premier briefing pour les barreurs le samedi 11 à 09h30.

(b) au briefing quotidien pour les barreurs le samedi 11 à 9 h30 et dimanche 12 à 09h00

(c) à la remise des prix pour les finalistes et leur équipage.

5. ADMISSIBILITÉ DES BARREURS

5.1 10 barreurs seront invités.

Les inscriptions des barreurs du CNL, des clubs de Bretagne sud, des Pays de la Loire, Poitou Charentes et d'Aquitaine seront prioritaires. Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil d'une sélective, la priorité d'inscription sera donnée dans l'ordre :

1. aux barreurs du club organisateur,
2. aux barreurs de la Ligue dont dépend le club organisateur,
3. aux barreurs non encore sélectionnés pour la finale de bassin,
4. aux barreurs de la façade Atlantique,
5. aux barreurs ayant fait en premier leur demande de pré-inscription auprès du club organisateur

5.2 Pour être admis à l'épreuve, le barreur doit faire une demande de pré-inscription par mail avant le 15 janvier. Les 10 barreurs sélectionnés devront ensuite finaliser leur inscription en ligne via un lien qui leur sera communiqué.

5.3 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.

5.4 Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Réglementation World Sailing 19.2.

5.5 Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isafsailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

6. INSCRIPTIONS

6.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile 2023 doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs

(a) L'équipage représenté par son barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par carte bleue en €, ou chèque la caution par chèque ou espèces.

6.2 **Droits d'inscription :**

Les droits d'inscription pour l'épreuve de 330 € non remboursables, inscription en ligne sur le site cnlorient.com

6.3 **Caution des dommages :**

(a) Une caution initiale de 800 € devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.

(b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.

(c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu à la remise des prix.

6.4 Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing, conformément à la Réglementation 27.2

7. RÈGLES

7.1

- (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV incluant l'annexe C.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) Les règlements fédéraux dont le règlement général du Championnat de France Open 2022-2023

7.2 Modifications aux RCV

Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.

8. BATEAUX ET VOILES

- 8.1 L'épreuve sera courue sur des bateaux J80.
- 8.2 6 bateaux seront fournis.
- 8.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spi asymétrique.
- 8.4 Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

9. ÉQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

- 9.1 Le nombre d'équipiers (barreur/barreuse inclus(e)) sera de 4 à 5 personnes.
- 9.2 Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg
- 9.3 Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- 9.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

10. FORMAT DE L'ÉPREUVE

- 10.1 Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement du World Sailing établi 30 jours avant l'épreuve.
- 10.2 L'épreuve est constituée des phases suivantes :
 - Phase 1 - Un Round Robin simple
 - Phase 2 - Série éliminatoire en demi-finale et finale
- 10.3 L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11. PARCOURS

- 11.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.
- 11.2 La zone de course sera située dans la rade de Lorient.

12. PUBLICITÉ

- 12.1 Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- 12.2 Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, après accord de l'AO.
- 12.3 Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1).

13. PRIX

Néant

14. MEDIA, IMAGES ET SONS

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.1 Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe

qu'ils accompagnent. Un bateau accompagnateur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur l'eau qu'à terre.

15.2 L'AO ne fournira pas de mise à l'eau pour les bateaux accompagnateurs.

15.3 Un bateau accompagnateur gênant la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

16. AUTRES EXIGENCES

Néant

17. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

18. INFORMATIONS complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Centre Nautique de Lorient

Rue Didier Bestin / Quai Eric Tabarly

56100 LORIENT

02 97 84 81 30

www.cnlorient.com

Pré-Inscription par mail au CNL

Validation des pré inscriptions suivant les critères de l'article 5 une semaine avant la régata.

Inscription finale en ligne (via un lien qui sera communiqué 3 semaines avant l'épreuve)

Poids total maximum : **350 kg**

Droits d'inscription : **330 Euros (à payer lors de l'inscription finale 3 semaines avant l'épreuve)**

Caution de dommages : **800 Euros**

Centre nautique de Lorient Quai Éric Tabarly 56100 Lorient. Tel : 0297848130 Courriel : bienvenue@cnlorient.com